

LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 | Saint-Baudelle

« S'engager dans une démarche 0 phyto : terrains sportifs et cimetières »



EN BREF

Le 22 novembre, une quarantaine d'élus et d'agents de communes mayennaises se sont retrouvés à Saint-Baudelle pour un temps de partage et d'échange de pratiques autour du thème « *S'engager dans une démarche 0 phyto : terrains sportifs et cimetières* ». Cette rencontre du Réseau des collectivités était co-organisée avec le Département de la Mayenne.

Cet atelier avait pour objectifs de répondre aux questions :

- > Quels sont les enjeux d'un entretien sans produits phytosanitaires ?
- > Comment changer ses pratiques et s'engager complètement dans une démarche 0 phyto ?
- > Comment communiquer autour de cette démarche auprès des habitants ?

Après avoir été accueillis par Louis Michel, Conseiller départemental, et Arnaud Bulenger, Maire de Saint-Baudelle, les participants ont débuté les échanges. Agathe Lemoine, animatrice du programme Phyt'Eau Propre, a rappelé les enjeux d'un entretien sans produit phytosanitaire, et présenté les actions et les outils de communications du programme Phyt'Eau Propre 53.

Les discussions se sont ensuite poursuivies en sous-groupe autour des deux thématiques : « cimetières » et « terrains sportifs » à partir de témoignages et d'expertises d'acteurs mayennais. Sont venus témoigner :

- > M. Houtin, adjoint de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- > M. Bulenger, maire de Saint-Baudelle,
- > M. Montaufray, Maire de Contest,
- > M. Ménard, maire d'Ambrières-les-Vallées,
- > M. Javaux, M. Guillochon et M. Guais, responsables espaces verts en collectivité.

Les enjeux d'un entretien sans produit phytosanitaire

L'arrêt des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts vise plusieurs enjeux :

- En matière de santé humaine : des agents et des usagers.
- En matière d'environnement : protection de l'eau, de la biodiversité.
- En matière socio-économique : protection du cadre de vie et éducation à l'environnement tout en prenant en compte l'augmentation des surfaces, les moyens humains et le temps supplémentaires à désherber.

La réglementation actuelle s'appuie sur plusieurs éléments.

Dans le cadre du **plan Ecophyto II+**, l'objectif est de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025.

Pour les JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures), l'Axe 4 du plan Ecophyto a pour objectif d'accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires. Pour cela, il s'agira d'accompagner pour se passer des produits phytosanitaires chaque fois que cela est possible, et via le développement d'outils techniques et réglementaires, le transfert de connaissances, l'accompagnement par des organismes d'appui ...

En complément, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique, sur les terrains de sport appartenant à une structure publique, ouverts au public, uniquement s'ils sont assimilables à un espace vert ou une promenade.

Enfin, l'**arrêté du 15 janvier 2021** relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques [...] renforce à la loi Labbé et **prévoit l'interdiction d'usage à compter du 1er juillet 2022** dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif comme les cimetières et columbariums (ainsi que de très nombreux équipements sportifs).

Dans ce cadre, Agathe Lemoine a présenté l'illustration de la Fredon Bretagne et l'AFB pour préciser les espaces où l'utilisation des phytosanitaires est actuellement autorisée ou non.

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES INTERDITE
SAUF pour les produits : de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou à usage autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, qui peuvent être utilisés.

ESPACE ACCESSIBLES ET OUVERTS AU PUBLIC : PROMENADES FORÊTS ESPACES VERTS	VOIRIE
TERRAINS SPORTIFS en libre accès.	CIMETIÈRES à usage de promenade.

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES INTERDITE
SAUF pour les produits : de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou à usage autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, qui peuvent être utilisés.

ESPACES PRIVATIFS même s'ils sont ouverts au public.	VOIRIE uniquement sur des zones difficiles d'accès où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité.
TERRAINS SPORTIFS clos sans accès libre au public.	CIMETIÈRES sans usage de promenade.



En cas de doute contactez votre animateur de bassin versant



Certains produits restent autorisés en JEVI : produits de biocontrôle, substances de bases, PNPP et produits utilisables en agriculture biologique. Les fiches sont consultables via les liens suivants :

https://www.ecophytopro.fr/fiches/fiche/49/liste_des_produits_phytopharmaceutiques_de_biocontrôle

https://www.ecophytopro.fr/fiches/fiche/6/les_intrants_utilisables_dans_les_jevi

https://www.ecophytopro.fr/fiches/fiche/22/les_preparations_naturelles_peu_preoccupantes_statut_et_approbation

Lors de cet atelier, Agathe Lemoine a apporté plusieurs recommandations pour faire accepter un changement de pratique, avec l'idée de « faire-partager » :

- > **Anticiper** la communication : le plus tôt possible avant les changements importants. Les retours d'expérience montrent qu'il faut en général 2 ans pour une « bonne » acceptation des changements,
- > **Réfléchir** à la communication avant d'agir pour éviter les remarques de la population,
- > **Expliquer** pourquoi le zéro phyto (résultats qualité de l'eau, biodiversité, santé humaine),
- > **Former** les agents et les élus pour faire passer les « bons messages »,
- > **Faire participer** les habitants ou les utilisateurs.

La communication sur ce changement de pratiques peut être diffusée par différents moyens :

- > Site internet de la commune,
- > Bulletin communal,
- > Flyer,
- > Journée citoyenne,
- > Témoignages, ...

Dans cet objectif, des outils de communication du programme Phyt'Eau Propre 53 sont à disposition des collectivités :

- > Articles pour les supports d'information des collectivités,
- > Panneaux d'information,
- > Expositions, ...

Les ressources de communication sont disponibles sur le site « écomotivés 53 » : https://www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-espaces-verts-phyt-eau-propre_espaces-verts-phyt-eau-propre_les-outils-de-communication.phtml

Les témoignages sur la thématique des cimetières

Des cimetières "sans phyto" à Château-Gontier-sur-Mayenne

Patrice Houtin, élu à Château-Gontier-sur-Mayenne (16 913 habitants) et Benoit Guais, responsable des services techniques de la commune, ont pu partager leur expérience.

La commune compte 5 cimetières, représentant au total 5 ha, gérés par les agents des espaces verts en fonction de leur localisation géographique.

Pratiqué en remplacement de l'utilisation des produits phytosanitaires, le désherbage à la binette augmente les risques de développer des troubles musculosquelettiques. Une bonne gestion et des aménagements adaptés peuvent les éviter.

Ainsi, la commune a testé en 2021, l'**engazonnement sur 3 cimetières** en sable. Finalisés en 2020, les semis ont été réalisés avec un mélange de fétuque et de micro-trèfle afin de coloniser les espaces et implanter des fleurs pour les pollinisateurs. Ces cimetières n'avaient pas été traités depuis un certain temps ; aussi, les semis se sont bien développés.

En complément, la commune a opéré une **révision du règlement du cimetière** (par exemple en précisant que les caveaux doivent être collés pour éviter inter-tombes).

L'un des objectifs visés par ce changement de pratiques est un gain de temps et donc d'argent. La météo de 2021 a été particulièrement pluvieuse et donc propice à la pousse des végétaux. Aussi, cet objectif de gain de temps n'a pas été atteint avec en plus les travaux de semis réalisés (110 heures). Il faudra voir ce que ça donne avec une pluviométrie plus « classique ».



Par ailleurs, la commune a mis en place l'**enherbement pour les inter-tombes** restantes avec des boutures de sédum (issu d'un toit végétalisé sur la commune). Ce dernier possède d'excellents propriétés couvrantes et allélopathiques (phénomène biologique par lequel un organisme produit une ou plusieurs substances biochimiques qui influencent la germination, la croissance, la survie et la reproduction d'autres organismes).



En matière de communication, la commune s'est inspirée des affiches d'Argentré et a installé **plusieurs panneaux** dans les cimetières.

Benoit Guais a complété le témoignage en donnant quelques retours de pratiques. Les euphorbes rouges (A) par exemple sont laissées sur place. Par ailleurs, ils ont constaté un problème

avec l'érigéron du canada (B) et le séneçon qui peuvent se développer très en hauteur vers fin août (C). Les agents peuvent alors se retrouver embêtés à leurs retours de congés. Les intervenants préconisent par conséquent d'être vigilant sur la période estivale.

RAPPEL

Merci de **déposer les potées fleuries sur les monuments** dont vous êtes concessionnaires et non à côté.

INFORMATION

Des travaux d'engazonnement sont prévus **début novembre** : les allées secondaires du cimetière seront semées dans le cadre du 0 Phyto.

Le Service Espaces-Verts de Château-Gontier sur Mayenne vous informe :

Dans le cadre du dispositif « zéro phyto », les Services de votre ville ont cessé toute application de produit désherbant dans ce cimetière.

Nous laissons volontairement s'implanter certaines graminées, dans le but d'observer leur comportement et réussir, ensuite, au mieux l'enherbement des allées.

Nous n'abandonnons pas l'entretien, bien au contraire : nos interventions seront plus régulières. Nous veillerons à arracher les herbes indésirables et tondre les graminées que nous souhaitons conserver.

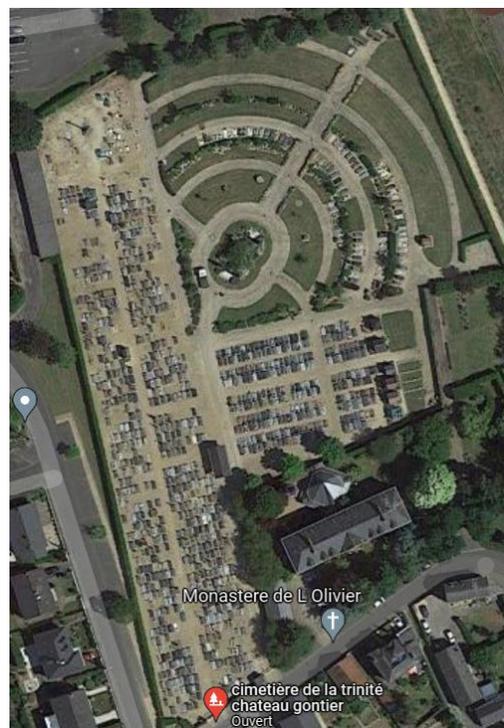
Les mentalités changent, nos cimetières aussi !



La commune a mis en place **4 codes en gestion différenciée**. Un entretien plus poussé à Pâques et à la Toussaint est mis en œuvre. Celle-ci a également fait le choix d'utiliser une tondeuse électrique pour éviter de déranger avec le bruit les visiteurs.

En matière de circulation, l'allée structurante est en bi-couche de couleur ocre.

Sur le cimetière de la Trinité à Château-Gontier (cf. photo à droite), une extension a été aménagée en arc de cercle qui rend plus difficile l'entretien. Aussi, la commune souligne qu'il est très important de penser à l'entretien à la conception.



Les témoignages sur la thématique des terrains sportifs

Saint-Baudelle et Contest en démarche pour arrêter les phytos sur les terrains sportifs

Arnaud Bulenger, maire de Saint-Baudelle et Daniel Montaufray, maire de Contest, témoignent de leur réflexion.

Ces communes s'engagent depuis quelques années vers l'arrêt des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Si la démarche est en cours pour leurs cimetières respectifs, elles s'interrogent encore sur la méthode à mettre en œuvre pour leurs terrains sportifs. Cette réflexion est partagée puisque **les communes mutualisent depuis plusieurs années les équipements sportifs**. Plus précisément, le terrain enherbé de Contest est considéré comme un terrain d'honneur. Les terrains de Saint-Baudelle sont quant à eux davantage dédiés aux entraînements. Le binôme formé par les deux maires est ainsi complémentaire avec un élu spécialiste des plantes, et un autre technicien du jeu (dans le football).

Les communes ont été, plusieurs saisons durant, sans désherber. Toutefois, depuis deux ans, le désherbage est redevenu nécessaire en raison de présence de plantes glissantes telles que le plantin, le séneçon. Ce désherbage des adventices s'est fait manuellement en 2021 avec des joueurs bénévoles. La période sanitaire (Covid-19) et l'absence de jeu ont facilité l'organisation de cette journée citoyenne.

Les tontes se font de manière régulière sur les abords du terrain. Ce mode de gestion induit une bonne communication avec les voisins et les agriculteurs qui le bordent.

En fonction de l'entretien souhaité, il a fallu choisir les bonnes variétés végétales selon plusieurs critères : la capacité d'implantation (aisance du garnissage), la facilité de fauche et l'adéquation avec l'utilisation sportive du terrain. Le choix s'est porté sur le ray-grass.

Ambrières-les-Vallées n'utilise plus de phyto depuis plus de 5 ans

Guy Ménard, maire d'Ambrières-les-Vallées, M. Guillochon, responsable des services techniques d'Ambrières-les-Vallées et Emmanuel Javaux, responsable des services techniques à la Communauté de communes du Bocage Mayennais précisent les pratiques d'Ambrières-les-Vallées en matière d'entretien des terrains sportifs.

La commune a commencé sa démarche par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts sur le mandat précédent.



En 2018, la commune a investi dans des robots de tonte pour l'entretien de l'ensemble de ses terrains sportifs, tous clôturés. Cela a permis de mettre en place une tonte avec mulching, réduisant les déchets verts produits. Cette technique du mulching apporte une fertilisation naturelle et une meilleure qualité du sol. Les robots facilitent la gestion des hauteurs de coupe. Par exemple, la coupe est plus haute l'été pour limiter la lumière parvenant au sol et donc la pousse des adventices.

La commune dispose désormais de 10 robots : 2 par terrain. Un robot pour le terrain annexe et un robot à Cigné pour les extérieurs. Géolocalisés et gérés par une application, ils fonctionnent quasiment 24h/24 (19h/robot/terrain par jour). Le coût d'acquisition était de 4 500 € par robot. Cet investissement a permis d'économiser 400 heures de tonte.

En complément de la tonte, la commune passe un rouleau aérateur en s'adaptant à la météo et dès que le terrain est assez souple. En 2020-2021, un regarnissage et un sablage des terrains ont été faits pendant la période de confinement. Ces regarnissages sont ponctuels et localisés.

En parallèle, le programme de fertilisation communal a été modifié et les arrosages stoppés. La commune a donc principalement développé les interventions mécaniques car elle n'utilise plus de produits hormis des engrais organiques.

La commune d'Ambrières-les-Vallées recommande d'avoir 2 robots de tonte par terrain. Il est nécessaire d'adapter le programme de tonte à la météo et de ne pas négliger l'entretien des appareils. De même, la commune recommande de réaliser certains exercices d'entraînement en dehors du terrain pour éviter le piétinement.

En période hivernale, Guy Ménard indique « *qu'il faut savoir fermer un terrain* » pour préserver sa qualité.

Dans le même temps, la commune a mis en place un dialogue avec les usagers sur les questions liées à :

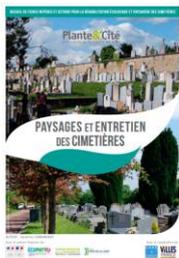
- la présence des pissenlits et pâquerettes : installation d'une zone de test afin de montrer que les pissenlits disparaissent.
- la remise en place des équipements après utilisation pour garantir le bon passage des robots (par exemple : remontée des filets de but après un match).

Pour poursuivre sa démarche, la commune réfléchit à l'acquisition d'un aérateur « vertidrain », éventuellement de manière mutualisée.

Éléments complémentaires issus des échanges sur les terrains de sport

- Les tontes trop rases altèrent la pérennité, la densité du gazon ainsi que sa résistance aux stress hydrique, thermique et sa compétitivité vis-à-vis d'une flore spontanée non souhaitée (en particulier sur les espaces dégarnis du terrain).
- Ensuite, les opérations mécaniques comme le défeutrage et l'aération sont indispensables pour limiter le développement de la flore spontanée. En complément, un désherbage manuel ciblé peut parfois être nécessaire. Il convient ensuite de combler les espaces dégarnis par un semis localisé.
- Aération (à lame, par carottage, à pointes, décompacteur), défeutrage, sablage, sont un ensemble de pratiques qu'il est important de combiner.
- Ces équipements matériels sont coûteux. Il peut être alors être avantageux de les mutualiser entre plusieurs communes.
- Enfin, une fertilisation insuffisante est une cause majeure de développement des adventices. Des biostimulants, oligo-éléments, engrais minéraux ou organiques peuvent donc être ajoutés selon l'état du sol.

Quelques ressources



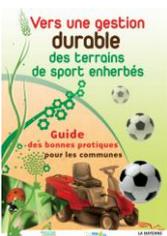
Recueil de fiches repères et actions pour la réhabilitation écologique et paysagère des cimetières – Plante et Cité

[Lien vers la page](#)



Fiche expérience - Gestion différenciée des cimetières ou comment gérer différemment le cimetière ?

[Lien vers la page](#)



Guide « entretien des terrains de sports enherbés » - Phyt'eau Propre

[Lien vers la page](#)



Guide technique : Vers le “zéro phyto” des terrains de sport en pelouse naturelle.

[Lien vers la page](#)



Guide sur le mulching – Ecomotivés 53

[Lien vers la page](#)



Site Ecomotivés 53 (ressources, compte-rendus des ateliers précédents, outils de communication ...)

www.ecomotives53.fr/ecomotives-53-collectivites-espaces-verts-phyt-eau-propre_espaces-verts-phyt-eau-propre_les-alternatives-au-chimique.phtml



Site pour les gestionnaires des espaces verts (réglementations, documentation technique, contacts ...)

www.ecophyto-pro.fr

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Statut	Commune/collectivités
CHORIN	Laurent	Agent technique	Grazay
BEGUE	Lilian	Elu	Le Bourgneuf-la-Forêt
BERNADET	David	Agent technique	Craon
Blottiere	Alain	Elu	mairie de Villepail
BOUILLON	Michel	Elu	Le Bourgneuf-la-Forêt
BRIDIER	Gilles	Elu	Grazay
BRUNEAU	Denis	Agent technique	Mayenne
BULENGER	Arnaud	Elu	Saint-Baudelle
CHAUVIN	Hélène	Agent technique	Phyt'Eau Propre 53
CHESNEL	Paul	Elu	Montenay
COQUEREAU	Noémie	Elue	Ville de Laval
CORMIER	Fabrice	Agent technique	Mairie de Port-Brillet
COUSIN	Moïse	Elu	Belgeard
CROTTEREAU-RAGARU	Sandrine	Elue	St hilaire du Maine
DELAHAYE	Mickael	Elu	Commune de Commer
DELEURME	Corinne	Agent technique	Mayenne
DUGUY	Dominique	Citoyen	Conseil de développement des Coëvrons
DUPIN	Daniel	Agent technique	Commer
FOURNIER	Adrien	Agent technique	Ville de Château-Gontier
FOURNIER	Dominique	Elue	Mayenne
GALIENNE	Ludovic	Agent technique	Juvigné
GANDAIS	Thomas	Agent technique	Commer
GASTE	Olivier	Agent technique	Changé
GIFFARD	Etienne	Elu	Mairie Aron
GILLES	Michèle	Elue	Juvigné
GUAIS	Benoit	Agent technique	Château-Gontier-sur-Mayenne
GUILLET	Vincent	Elu	Craon
GUILLOCHON	.	Agent technique	Ambrières-les-Vallées
GUY	Jean Pierre	Elu	St baudelle
HERRAULT	Stéphane	Agent technique	Changé
HOUTIN	Patrice	Elu	Château-Gontier-sur-Mayenne
JAVAUX	Emmanuel	Agent technique	CC du Bocage Mayennais
LEFOULON	Didier	Elu	Mairie Aron
LELIEVRE	Raymond	Elu	Lignières Orgères
LEMOINE	Agathe	Agent technique	Phyt'Eau Propre 53
MAHERAULT	Guillaume	Elu	Contest
MENARD	Guy	Elu	Ambrières-les-Vallées
MICHEL	Louis	Elu	Conseil Départemental de la Mayenne
MONTAUFRAY	Daniel	Elu	Contest
PICHODO	Astrid	Agent technique	Conseil Départemental de la Mayenne
PREVOSTO	Dominique	Elue	Craon
RENARD	Pascal	Elu	La Bazoge Montpinçon
ROBINET	Eric	Elu	Mairie de Moulay
ROULAND	Bruno	Elu	Commune d'Andouillé
VALLEE	Pascal	Agent technique	Mairie de Port-Brillet
SALIOU	Antoine	Agent technique	Pré-en-Pail-saint-Samson